AR Prefecture
017-261700892-20261019-D55_26-DE
Reçu le 22/10/2026

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026

AYTRÉ

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire,

- SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Mme Hélène RATA,
- Etaient présents : Mme CHATENAY-MORENO Valentine, M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. VIEULES Robin, Mme BEAUMEISTER Joseline, Mme VELLY Julie, M. DESSED Jacky, Mme GEHAUT Annie, M. SEYLER Patrice,
- Absents excusés représentés : M. TATOU Abdelouahed ayant donné pouvoir à Mme BEAUMEISTER Joseline, Mme GIRARD Martine ayant donné pouvoir à Mme de SAINT DO Hélène ;
- Absents : Mme LEPARC Alice, Mme RAGOT Isabelle, M. OLAZABAL Txomin, Mme NIVAULT Nadine, Mme DESPRES Sophie, Mme QUINTEL Julie, M. JEAN Stéphane
- Secrétaire de séance : M. DESSED Jacky
- Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD, assistante de direction

DATE DE CONVOCATION	09/10/2026
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	19
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente) OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION	12

N°D55_26

NOMBRE DE VOTANTS	12	CONTRE	00
POUR	12	ABSTENTIONS	00

Objet : POLE DIRECTION : TELETHON - Tarif Comédie musicale

Le CCAS d'Aytré et la Résidence Les Cèdres, en partenariat avec la SLEP et la compagnie La Tasse de Thé, organisent une comédie musicale dans le cadre d'un projet intergénérationnel à la salle Georges Brassens.

Ce projet a obtenu un financement du département par la conférence des financeurs à hauteur de 5 738 €.

Deux représentations seront proposées avec les tarifs suivants :

- □ A partir de **5 €** pour les adultes
- □ **Demi- tarif** pour les enfants de 10 ans à 18 ans,
- □ **Gratuit** pour les enfants de moins de 10 ans.

Aux dates suivantes :

- **Samedi 5 décembre à 17h30**
- **Dimanche 6 décembre à 14h30**.

À l'issue de chacune des représentations, un **temps convivial** sera proposé au public.

Centre Communal d'Action Sociale
12 Rue de la Gare – Parc Jean Macé, 17440 AYTRÉ
05 46 55 41 41 -contact@ccas-aytre.fr

AR Prefecture
017-261700892-20261019-D55_26-DE
Reçu le 22/10/2026

Des objets confectionnés par les résidents de la Résidence Les Cèdres seront proposés à la vente, selon les tarifs suivants :

- **Petit tableau de Noël : 5 €** ;
- **Grand tableau de Noël 10 € l'unité**
- **Tote bags : 5 €**.

Des boissons seront également proposées à la vente selon les tarifs suivants :

- **Bière sans alcool : 3 €** ;
- **Autre boisson sans alcool : 1,50 €** ;
- **Bouteille d'eau : 1 €** ;
- **Boisson chaude : 1 €**.

Dans le cadre de cette manifestation, tous les fonds récoltés seront reversés au bénéfice de l'AFM Téléthon.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D44_25 du Conseil d'administration du CCAS en date du 22 septembre 2025 ;

Vu la délibération n° D01_26 du Conseil d'Administration du CCAS sur l'appel à candidature 2025 CNSA pour le projet chorale, comédie musicale en date du 19 janvier 2026

Vu la délibération sur la régie « Quête, dons legs, divers et participations » du 21 février 20211

Considérant que le CCAS d'Aytré, la Résidence Les Cèdres, en partenariat avec la SLEP et la compagnie La Tasse de Thé, organisent une comédie musicale dans le cadre d'un appel à projet autonomie lancé par la conférence des financeurs via le Département ;

Considérant que deux représentations sont prévues les :

- **Samedi 5 décembre à 17h30 ;**
- **Dimanche 6 décembre à 14h30 ;**

Considérant qu'un temps convivial sera proposé à l'issue de chacune des représentations ;

Considérant que les résidents de la Résidence Les Cèdres ont confectionné des objets dans le cadre des ateliers créatifs de la résidence qui seront proposés à la vente à l'occasion de ces manifestations ;

Considérant que les recettes issues de la vente des objets et des boissons ont vocation à être reversées à l'AFM-Téléthon ;

Le Conseil d'Administration, après avoir voté, décide :

Article 1er : De fixer le tarif d'entrée suivant **:**

- A partir de **5 €** pour les adultes
- **Demi- tarif** pour les enfants de 10 ans à 18 ans,
- **Gratuit** pour les enfants de moins de 10 ans.

Article 2 : De fixer les tarifs de vente des objets confectionnés par les résidents de la Résidence Les Cèdres comme suit :

- **Petit Tableau de Noël : 5 € l'unité ;**

AR Prefecture
017-261700892-20261019-D55_26-DE
Reçu le 22/10/2026

- **Grand tableau : 10 € l'unité**
- **Tote bags : 5 € l'unité.**

Article 3 : De fixer les tarifs de vente des boissons proposées lors des temps conviviaux comme suit :

- **Bière sans alcool : 3 € ;**
- **Autre boisson sans alcool : 1,50 € ;**
- **Bouteille d'eau : 1 € ;**
- **Boisson chaude : 1 €.**

Article 4 : De décider que les recettes issues de la vente des objets et des boissons, après déduction des dépenses engagées par le CCAS pour l'achat des boissons, seront reversées à l'AFM-Téléthon.

Les dépenses et recettes ont été inscrites au budget.

Article 5 : De charger Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,



Valentine CHATENAY-MORENO

Centre Communal d'Action Sociale
12 Rue de la Gare – Parc Jean Macé – 17440 AYTRÉ
05 46 55 41 41 – contact@ccas-aytre.fr

AR Prefecture

017-261700892-20261019-D55_26-DE
Reçu le 22/10/2026